

Charte pédagogique des stages

Master 1^{ère} année

Présentation

Les stages occupent une place essentielle dans la formation des étudiants en psychologie gérontologique. Aussi les psychologues praticiens-référents sont-ils des partenaires fondamentaux dans le cursus universitaire des futurs psychologues, aux côtés des enseignants.

Le présent document a pour objectif de préciser le projet pédagogique des stages et les engagements de chacun des partenaires (psychologues praticiens référents – étudiants – enseignants chercheurs) impliqués dans cette activité.

Pour valider le Master, chaque étudiant doit notamment avoir réalisé deux stages dits « obligatoires ». L'un en Master 1 (M1) de 200 heures, l'autre en Master 2 (M2) de 300 heures.

Par ailleurs, les étudiants peuvent dépasser les exigences minimales en réalisant, en plus des deux stages obligatoires, des stages dits « complémentaires » (d'au moins 120 heures) pour lesquels ils ont une certaine liberté concernant les lieux et modalités d'encadrement.

Une activité professionnelle sur un lieu clinique, quelle qu'elle soit (aide-soignant, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, éducateur spécialisé, etc.), ne peut aucunement être considérée comme un stage professionnalisant. De même, un encadrement par tout autre praticien qu'un psychologue exerçant depuis au moins trois ans n'est pas autorisé.

Les informations suivantes concernent le stage obligatoire de M1. Elles visent à **préciser les engagements et les responsabilités** partagés par l'Université, les étudiants et les praticiens-référents qui acceptent d'accueillir et d'encadrer l'étudiant sur le lieu de pratique clinique.

Projet pédagogique du stage de M1

Le stage de M1 est le premier stage obligatoire du cursus. Il a pour objectif principal de confronter les étudiants à la pratique clinique en psychologie gérontologique.

Pour le M1, il est attendu un stage de 200 heures (soit 29 journées, soit 58 demi-journées) à réaliser de préférence entre octobre et juin inclus, sinon la validation du master n'a lieu qu'en janvier de l'année suivante.

Cinq objectifs fondamentaux sont visés :

- 1) Connaissances générales. L'étudiant stagiaire doit pouvoir prendre connaissance du cadre institutionnel y compris dans ses aspects pratiques : historique de l'institution, organisation du travail et de l'équipe, fonctionnement général et administratif, etc. ;
- 2) Participation à l'institution et intégration dans l'équipe. Une participation active de l'étudiant stagiaire à la vie institutionnelle est également souhaitable : celle-ci peut s'appuyer sur sa présence à certaines réunions, synthèses, échanges, présentation de cas ou discussions d'équipe ;
- 3) Observation clinique. L'étudiant stagiaire doit avoir l'occasion d'observer des situations cliniques particulières, des modalités d'évaluation, des modalités d'intervention ou d'accompagnement auprès des patients et populations reçues par l'institution ;
- 4) Pratique clinique. Au fur et à mesure du déroulement du stage, l'étudiant stagiaire doit pouvoir assister le psychologue (et éventuellement d'autres professionnels travaillant avec lui) dans une ou plusieurs de ses missions. Ces activités peuvent consister en :
 - a. Entretiens
 - b. Participation aux examens psychologiques
 - c. Rédaction de comptes-rendus
 - d. Co-animation d'activités cliniques de groupe

Compte tenu des objectifs visés, les activités confiées à l'étudiant stagiaire sont laissées à l'appréciation du praticien-référent psychologue.

- 5) Identification du rôle du psychologue. Par le travail étroit de collaboration avec le psychologue, le stagiaire doit pouvoir se représenter le métier de psychologue ;

Ces cinq objectifs font l'objet d'une réflexion de la part de l'étudiant, réflexion qu'il expose par oral lors des séances de supervision de stage à l'université, et par écrit dans un pré-rapport de stage (fin du premier semestre) puis un rapport de stage (fin du second semestre) qui donnent lieu à évaluation et notation par l'enseignant-référent.

Eventuellement, le stage peut être le lieu de réalisation d'une recherche, mais l'évaluation de l'étudiant en situation de stagiaire et l'évaluation de l'étudiant en situation de chercheur sont deux choses différentes. En M1, il est demandé aux étudiants de mener à bien une recherche qui donne lieu à la rédaction d'un mémoire (le « Travail d'Etude et de Recherche » intitulé TER M). Le mémoire est encadré à l'Université par un enseignant dirigeant la recherche. Ce mémoire peut porter - mais ce n'est pas obligatoire - sur une problématique clinique rencontrée sur le lieu de stage. *Si la recherche est effectuée sur le lieu de stage, il est nécessaire que l'institution, via la personne du psychologue et/ou du chef de service, ait été informée préalablement et ait donné son accord.* Dans ce cas, l'implication des praticiens-référents est précieuse pour définir un thème utile et/ou adapté à l'institution, pour faciliter le recueil de données cliniques, et pour veiller à la non-interférence entre pratique clinique et mise en œuvre de la recherche. Comme toutes les activités réalisées par le stagiaire, la recherche de M1 doit se faire dans le strict respect du Code de déontologie des psychologues et des principes éthiques s'appliquant à la recherche.

L'ensemble des activités de l'étudiant sur le lieu de stage se déroule sous la supervision du praticien-référent. Cette supervision peut prendre des formes différentes. Il est indispensable que des temps de rencontres soient régulièrement réservés à la discussion de l'expérience du stagiaire et des situations cliniques rencontrées. L'étudiant ne peut pas avoir la responsabilité de psychothérapies.

Engagements mutuels

Pour soutenir cette démarche pédagogique, le Master inclut un enseignement spécifique visant à élaborer la pratique clinique (nommé « supervision de stage »). Cet enseignement se déroule tout au long de l'année en petits groupes. Les étudiants y sont invités à réfléchir sur les situations cliniques rencontrées sur le lieu de stage. L'insertion dans un groupe de supervision de stage constitue pour les étudiants l'occasion de réfléchir sur leur implication, de confronter leurs expériences, de dédramatiser certaines situations et d'élaborer de nouvelles façons d'intervenir. **L'assiduité de l'étudiant à ces séances de travail est requise pour la validation.**

Dans le cadre de ce stage, l'Université, le praticien-référent et l'étudiant s'engagent au strict respect du code de déontologie des psychologues. Les responsables pédagogiques du Master ainsi que l'étudiant s'engagent à respecter les règles et principes de fonctionnement de l'institution qui accueille les stagiaires.

Le praticien-référent s'engage à encadrer le stagiaire dans ses activités, à superviser sa pratique et lui apporter un soutien. Il favorise l'intégration du stagiaire dans l'institution et aide autant que possible le stagiaire dans la réalisation de sa recherche. Il donne un retour d'information constructif et critique sur les activités réalisées par le stagiaire.

Spécificités du stage / attentes particulières de l'institution

(A remplir par le praticien-référent)

--

Signatures :

Fonction	Nom, Prénom	Institution	Date	Signature
Praticien-référent				
Responsable des stages ou du Master		Université Paris Descartes		
Enseignant-référent		Université Paris Descartes		
Etudiant-stagiaire		Université Paris Descartes		

Il est établi trois exemplaires de ce document, chacun devant être dûment rempli et signé par toutes les parties en présence. L'un doit être conservé par l'institution qui accueille le stagiaire ; un autre doit être conservé par le stagiaire ; le troisième exemplaire doit être déposé au bureau des stages de l'université par l'étudiant.

Il est absolument impératif que ce document soit signé dans les premières semaines d'exercice du stage.